

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 19 juin 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 19 juin 2023 17h au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Benoit Durand  
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 17h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-06-330

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 19 juin 2023.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau, appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juin 2023 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
  - 3.1 Aucun
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Politique de remboursement pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
  - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
  - 7.1 Aucun
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
  - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Aucun
- 10. RÈGLEMENTS**
  - 10.1 Aucun
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
  - 11.1 Aucun
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
  - 12.1 Aucun
- 13. PAROLE AU MAIRE**
  - 13.1 Aucun
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5. FINANCES**

**5.1 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR L'ACHAT D'UN BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE**

2023-06-331

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager les citoyens à adopter des pratiques environnementales responsables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser la diminution de l'utilisation d'eau potable ainsi que les coûts associés à l'utilisation de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite permettre aux citoyens de faire des réserves d'eau pour l'usage extérieur lors des périodes d'interdiction d'arrosage et de sécheresse;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de remboursement pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie qui accorde un remboursement de 40 \$ par baril, pour un baril par adresse civique et selon les conditions prévues à la Politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2023-06-332

À 17h05 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 19 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier

Le Maire

---

Serge Raymond

---

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*